

# Procès-verbal

Séance du Conseil d'établissement  
École Hélène-Boullé

Date : 28 septembre 2022

Début de la séance 18h30

Séance tenue en virtuel, via la plateforme Teams

## **Membres présents :**

Mme Karine Lane, parent

Mme Chris Monque, parent

Mme Julie Talbot, parent

Mme Danielle Lavoie, parent

Mme Geneviève Marquis, parent, substitut et représentante de l'OPP

Marie-Claude Therrien, enseignante (quitte au point #23)

Mme Elaine Caouette, enseignante (quitte au point #23)

M. Juan Cuevas, personnel de soutien – service de garde (quitte au point #11)

Mme Audrée Garand, personnel professionnel

## **Direction :**

Mme Jacinthe Nolin, directrice

## **Membres absents :**

Mme Christine Mbala, parent

M. Luc Marchand, représentant de la communauté

## **Sont aussi présents :**

M. Mathieu Duhaime, parent (quitte au point #8)

---

## **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Une proposition est faite à l'effet d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déplacer trois autres points. L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Mme Lavoie et appuyée par Mme Lane.

## **2. Nomination d'un secrétaire**

Mme Marquis se propose comme secrétaire.

### **3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**

Le quorum est atteint.

### **4. Parole au public (art. 68, LIP)**

Aucun public n'est présent lors de la séance.

### **5. Suivi au procès-verbal du dernier C.É. - juin 2022**

Afin de familiariser les nouveaux membres du CÉ, Mme Nolin passe en revue les principaux points du dernier procès-verbal de juin 2022.

Il est souligné que le point 8.1 devra faire l'objet d'un suivi avec M. Duhaime, président sortant du CÉ.

### **6. Approbation du procès-verbal du CÉ de juin 2022 (art. 69, LIP)**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Lane et appuyée par Mme Garand.

### **7. Mot de la direction**

Mme Nolin félicite les membres de l'an dernier et accueille les nouveaux membres. Elle remercie M. Duhaime pour ses dernières années au sein du CÉ et d'être présent ce soir afin d'assurer la transition de la présidence. Mme Nolin indique que les enseignants participeront à une formation le 3 octobre prochain avec une chercheuse de l'UdeM afin de parfaire leurs connaissances sur la différenciation pédagogique et l'inclusion. Plus tard dans l'année, les enseignants seront accompagnés par M. François Massé, spécialiste des communautés d'apprentissage, afin de les guider sur une transformation positive de la culture de l'école.

Mme Nolin nous assure que le travail en collégialité et les dossiers importants déjà en cours se poursuivront et elle termine en souhaitant une belle année scolaire 2022-2023 à tous les membres.

### **8. Approbation de la réglementation du SDG**

M. Cuevas présente les nouvelles consignes ministérielles au niveau de la tarification au service de garde. L'augmentation des tarifs pour les élèves réguliers et sporadiques ne doit toutefois pas faire l'objet d'un vote de la part du CÉ.

M. Cuevas présente la proposition du service de garde pour la tarification des journées pédagogiques qui passera de 9.00\$ à 11.00\$. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9. Journées pédagogiques au SDG**

M. Cuevas présente le calendrier des journées pédagogiques pour 2022-2023. Ce calendrier a déjà été approuvé lors d'une séance précédente du CÉ (2021-2022) mais une mise à jour a dû être effectuée en début d'année. Les informations qui y figurent seront ajustées suivant la décision d'augmenter la tarification au point 8.

M. Cuevas rappelle que le calendrier est toujours disponible sur le Padlet du service de garde.

Mme Lane propose d'ajouter le tarif de garde au montant indiqué pour chacune des sorties afin que l'information soit plus claire pour les parents. Elle demande également si des alternatives seront offertes pour les élèves qui ne peuvent s'offrir les sorties. M. Cuevas prend note des commentaires.

Mme Lavoie appuie les commentaires de Mme Lane et suggère également d'écrire clairement les tarifs totaux pour les sorties. M. Cuevas prend note des commentaires.

Le calendrier mis à jour est adopté à l'unanimité.

#### **10. Mot du représentant du personnel de soutien – Service de garde**

M. Cuevas informe les membres qu'étant donné la fréquentation confirmée au SDG, le poste prévisionnel occupé par Mme Desrochers a été confirmé le 23 septembre dernier. Celle-ci pourra donc rester en poste pour le reste de l'année.

#### **11. Rôles et pouvoirs du Conseil d'établissement**

Mme Nolin présente un document résumant les rôles et pouvoirs du CÉ et invite les membres à consulter l'outil au besoin.

#### **12. Élection d'une présidente et d'une vice-présidente**

Mme Nolin présente un résumé des rôles de présidence et de vice-présidence.

Mme Lavoie propose Mme Lane au poste de présidente. Mme Lane indique qu'elle se présentera plutôt au poste de vice-présidente.

Mme Lavoie se propose au poste de présidente. Les membres appuient la candidature à l'unanimité et Mme Lavoie est élue.

Mme Lane se propose au poste de vice-présidente. Les membres appuient la candidature à l'unanimité et Mme Lane est élue.

#### **13. Règles de régie interne et calendrier de rencontres**

Mme Nolin présente les règles de régie interne qui sont proposées. Quelques ajustements sont apportés aux règles, séance tenante. Les règles modifiées pour 2022-2023 sont adoptées à l'unanimité par les membres.

#### **14. Formulaire de déclaration d'intérêts 2022-2023**

Mme Nolin rappelle l'importance que tous les membres remplissent et signent le formulaire de déclaration d'intérêts avant la prochaine séance du CÉ.

## 15. Résolutions

Madame Nolin présente 4 résolutions à approuver par le CÉ :

### RÉSOLUTION 1 - Fête de la Rentrée

Considérant :

- que le montant de l'activité Fête de la rentrée est de 899,67 \$;
- que l'école dispose d'un budget au fonds 4 permettant de subventionner de telles activités.

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte de transférer un montant de 899,67 \$, incluant une partie de la prochaine campagne de financement des paniers de légumes bio, pour couvrir les dépenses de cette activité.

Proposé par : Danielle Lavoie, présidente

Appuyé par : Karine Lane, vice-présidente

### RÉSOLUTION 2 - Campagne de financement de paniers de légumes bio

Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, notre établissement a choisi de récolter des fonds pour verdir l'école et financer la fête de la rentrée en collaboration avec Le Réseau des fermier-ères de famille: mener une campagne de financement en offrant des paniers de légumes biologiques cultivés et livrés par une ferme locale.

Considérant que l'argent amassé servira à payer :

- La fête de la rentrée;
- L'embellissement de notre terrain de l'école.

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte la vente de paniers bio pour permettre ces projets.

La résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres, par courriel, avant la séance de ce soir.

### RÉSOLUTION 3 - Campagne de financement pour le bal des finissants

M. Étienne Stasse, enseignant de 6<sup>e</sup> année, et ses élèves souhaitent vendre leur premier Info-Express; un journal destiné aux parents de l'école Hélène-Boullé afin de présenter les membres de l'équipe-école et les principales activités à venir au 3<sup>e</sup> cycle.

Considérant :

- que l'argent amassé servira à payer le bal des finissants de 6<sup>e</sup> année.

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte la vente de journaux étudiants, au coût maximum de 2\$ pour permettre ces projets.

Proposé par : Elaine Caouette, enseignante

Appuyé par : Karine Lane, vice-présidente

#### RÉSOLUTION 4 - Journée du Chandail Orange

La Direction demande une résolution pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, dans le but de renflouer les dépenses réalisées dans le cadre d'un don à la hauteur de 1 000 \$ l'an dernier, pour l'achat de 70 nouveaux chandails concernant la Journée du chandail orange du 30 septembre 2022, au coût de 572,11 \$.

Considérant que toutes les dépenses au fonds 9 seront présentées tout au long de l'année 2022-2023 au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier :

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé approuve le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, pour couvrir les dépenses réalisées au fonds 9 dans le cadre de cette activité durant l'année 2022-2023.

Proposé par : Marie-Claude Therrien, enseignante

Appuyé par : Chris Monque, vice-présidente

#### **16. Formation obligatoire (Art. 53 et 459.5)**

La formation obligatoire devra être suivie par les parents et l'attestation en ligne devra être signée par les membres parents.

#### **17. Information concernant les services éducatifs et les services extrascolaires offerts (Art. 83 et 110.3.1)**

Mme Nolin informe les membres que les services éducatifs et extrascolaires ont commencé pour l'année 2022-2023.

L'aide aux devoirs à la Maison des Grands-Parents de Villeray s'amorcera sous peu et un service de tutorat sera également offert.

Pour la majorité des enseignants, les périodes de récupération ont aussi débuté.

#### **18. Évaluation du projet éducatif (Art. 75 et 109.1)**

Mme Nolin présente sommairement le projet éducatif quant à la dernière évaluation faite le 2 septembre 2022 et informe les membres que le CÉ aura à se prononcer à cet effet cette année.

Le projet éducatif sera accessible prochainement via le site web de l'école.

#### **19. Plan de lutte et protocole d'intervention (Art. 83.1 et 110.4)**

Mme Nolin informe les membres qu'une mise à jour est en cours quant au protocole d'intervention afin de s'assurer que les élèves impliqués dans des situations de violence soient pris en charge le plus rapidement possible.

## **20. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement (Art. 66 et 108)**

Mme Nolin informe les membres qu'un budget de 400.00\$ est disponible pour le perfectionnement des membres et qu'un autre budget de 400.00\$ est disponible pour s'assurer du bon fonctionnement du CÉ ou pour contribuer à des activités organisées à l'école.

Les membres pourront décider au cours de l'année de quelle façon ces fonds seront utilisés.

## **21. Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Art. 87)**

Mme Nolin informe les membres que les parents de l'école recevront sous peu un nouveau formulaire d'autorisation à signer par les parents pour les sorties à l'extérieur de l'école dans le quartier et à l'intérieur des heures d'école (ex. : parc Jarry, bibliothèque de Parc-Extension).

La proposition d'envoi du formulaire est adoptée à l'unanimité.

Les propositions de sortie plus détaillées seront faites en cours d'année.

## **22. Mot des représentants du personnel enseignant**

Mmes Caouette et Therrien lisent aux membres du CÉ une déclaration signée par leurs collègues enseignants et dénonçant la décision de la Direction de ne plus reconnaître le temps alloué aux enseignantes qui participent au CÉ.

*À la suite de la lecture de cette déclaration, Mmes Caouette et Therrien quittent la rencontre.*

Mme Nolin précise que la directive émane d'une décision du CSSDM et que l'école Hélène-Boullé a pris la décision suivant cette directive.

Mmes Lavoie, Talbot et Lane s'informent sur l'origine de cette situation. Mme Nolin apporte les précisions nécessaires à la meilleure compréhension des membres parents. Une lettre sera préparée par les membres parents et transmise au CSSDM afin de dénoncer cette situation.

Mme Audréanne Garand, représentante du personnel professionnel, mentionne qu'elle sera solidaire de ses collègues enseignantes.

## **23. Nomination d'un membre représentant de la communauté (Art. 42)**

Les membres approuvent la proposition de nommer M. Luc Marchand, représentant de la Maison des Grands-Parents de Villeray, comme membre représentant de la communauté au sein du CÉ.

## **24. Formation d'un comité de parents utilisateurs au SDG (Art. 256)**

La formation d'un comité de parents utilisateurs du service de garde est proposée par Mme Marquis et appuyée par Mme Lane. La diffusion du rôle et des responsabilités du comité SDG sera faite via la plateforme Facebook des parents.

## **25. Mot de la représentante des parents délégués au comité de parents CSSDM**

La membre représentante étant absente, ce point n'a pas été abordé.

## **26. Mot de la représentante des professionnels**

Mme Garand mentionne que les rencontres de mandat des professionnels ont été faites et elle propose d'en faire la présentation aux membres prochainement.

## **28. Mot du représentant de la communauté**

Le membre représentant étant absent, ce point n'a pas été abordé.

## **29. Mot de la représentante de l'OPP**

Mme Marquis informe les membres que plusieurs parents se sont manifestés pour rejoindre l'OPP en septembre 2022. C'est une excellente nouvelle pour l'organisation à venir de nombreuses activités.

Elle informe également que la campagne de paniers bio bat son plein mais que les inscriptions ne sont malheureusement pas au rendez-vous, contrairement aux années précédentes. Mme Marquis sollicite les suggestions des membres afin de mousser la publicité de la campagne de financement. Il est convenu qu'un rappel par courriel sera fait et qu'un formulaire web sera envoyé aux parents dans les prochains jours.

Mme Marquis termine en présentant la proposition de la mère d'un élève de l'école à l'effet que l'école Hélène-Boullé dépose sa candidature pour un fonds de subvention de l'Agence spatiale canadienne et visant la mise en place d'activités scientifiques sur la thématique de l'espace. Mme Nolin accueille cette information avec enthousiasme et fera le suivi auprès de l'équipe-école à cet effet.

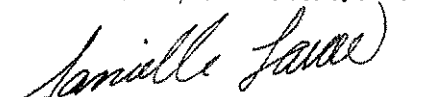
## **30. Varia**

Aucun varia n'a été inscrit à l'ordre du jour.

## **31. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51.

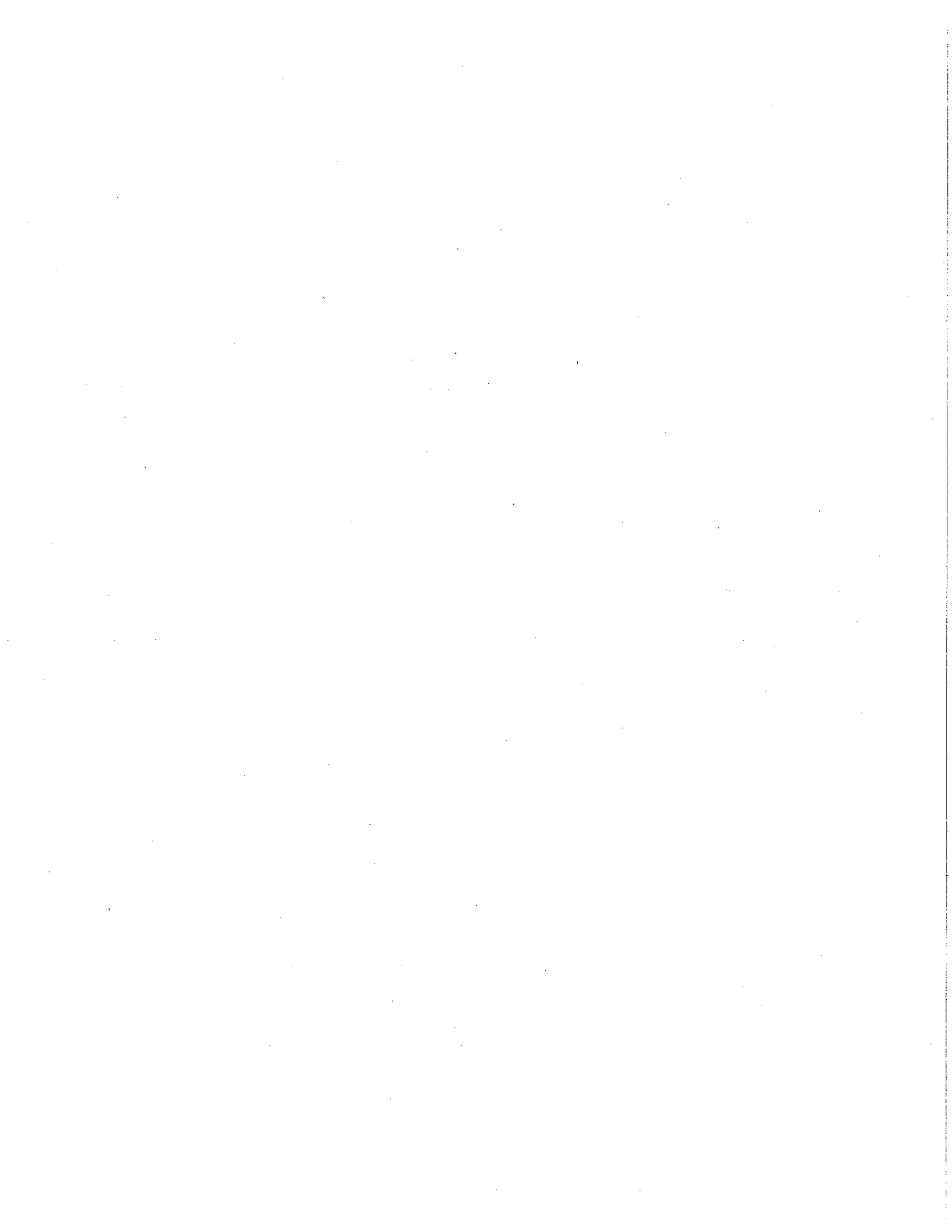
À Montréal, le 12 octobre 2022



Danielle Lavoie, présidente



Jacinthe Nolin, directrice





## RÉSOLUTION 1

### RÉSOLUTION 1 - Fête de la Rentrée

Considérant :

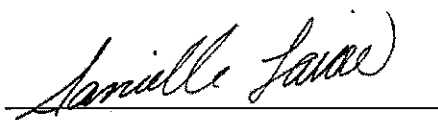
- que le montant de l'activité Fête de la rentrée est de 899,67 \$;
- que l'école dispose d'un budget au fonds 4 permettant de subventionner de telles activités.

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte de transférer un montant de 899,67 \$, incluant une partie de la prochaine campagne de financement des paniers de légumes bio, pour couvrir les dépenses de cette activité.

Proposé par : Danielle Lavoie, présidente

Appuyé par : Karine Lane, vice-présidente

À Montréal, le 12 octobre 2022



Présidente du Conseil d'établissement

Mme Danielle Lavoie



Directrice de l'école Hélène-Boullé

Mme Jacinthe Nolin

## RÉSOLUTION 2

### Campagne de financement de paniers de légumes bio

Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, notre établissement a choisi de récolter des fonds pour verdir l'école et financer la fête de la rentrée en collaboration avec Le Réseau des fermier-ères de famille: mener une campagne de financement en offrant des paniers de légumes biologiques cultivés et livrés par une ferme locale.

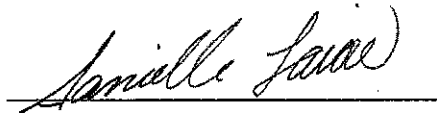
Considérant que l'argent amassé servira à payer :

- La fête de la rentrée;
- L'embellissement de notre terrain de l'école.

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte la vente de paniers bio pour permettre ces projets.

La résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres, par courriel, avant la séance de ce soir.

À Montréal, le 12 octobre 2022



Présidente du Conseil d'établissement

Mme Danielle Lavoie



Directrice de l'école Hélène-Boullé

Mme Jacinthe Nolin

### RÉSOLUTION 3

#### Campagne de financement pour le bal des finissants

M. Étienne Stasse, enseignant de 6<sup>e</sup> année, et ses élèves souhaitent vendre leur premier Info-Express; un journal destiné aux parents de l'école Hélène-Boullé afin de présenter les membres de l'équipe-école et les principales activités à venir au 3<sup>e</sup> cycle.

Considérant :

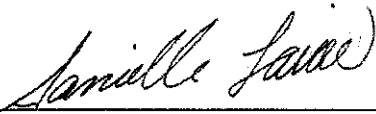
- que l'argent amassé servira à payer le bal des finissants de 6<sup>e</sup> année.

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé accepte la vente de journaux étudiants, au coût maximum de 2\$ pour permettre ces projets.

Proposé par : Elaine Caouette, enseignante


Appuyé par : Karine Lane, vice-présidente

À Montréal, le 12 octobre 2022



Présidente du Conseil d'établissement

Mme Danielle Lavoie



Directrice de l'école Hélène-Boullé

Mme Jacinthe Nolin

## RÉSOLUTION 4

### Journée du Chandail Orange

La Direction demande une résolution pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, dans le but de renflouer les dépenses réalisées dans le cadre d'un don à la hauteur de 1 000 \$ l'an dernier, pour l'achat de 70 nouveaux chandails concernant la Journée du chandail orange du 30 septembre 2022, au coût de 572,11 \$.

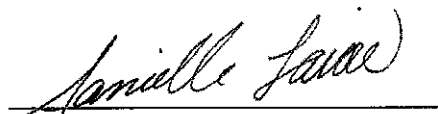
Considérant que toutes les dépenses au fonds 9 seront présentées tout au long de l'année 2022-2023 au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier :

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé approuve le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, pour couvrir les dépenses réalisées au fonds 9 dans le cadre de cette activité durant l'année 2022-2023.

Proposé par : Marie-Claude Therrien, enseignante

Appuyé par : Chris Monque, vice-présidente

À Montréal, le 12 octobre 2022



Présidente du Conseil d'établissement

Mme Danielle Lavoie



Directrice de l'école Hélène-Boullé

Mme Jacinthe Nolin